

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VALLEE DE L'OGNON

**- COMPTE-RENDU -**

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	17 avril 2013
Délégués en exercice	37
Délégués présents	28
Délégués suppléants présents	3
Délégués votants	28

\* \* \* \* \*

**Séance du jeudi 25 avril 2013**

*L'an deux mille treize, le jeudi 25 avril à dix-neuf heures trente*, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de MIELLIN, sous la présidence de Monsieur Henri SAINTIGNY, Président.

**Etaient présent(e)s :**

BELFAHY : BEURIER Patrice  
 BELMONT : M SEGUIN Michel  
 BELONCHAMP : MM NOEL Rémy et SARRE Vincent  
 ECROMAGNY : MM DIRAND Jean-Paul et LAROCHE Michel  
 FRESSE : MM DAVAL Brice et LOMBARD Patrice  
 HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT : MM TOURDOT Roger et *LAMBOLEY Claude*  
 LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS : MARTINET Gilles  
 MELISEY : MMES DAVIOT Rose-Marie, *BERNARD Anne-Marie*, MAIROT Marie-Ange, MM CHATELOT Henri, GRANDJEAN Michel et PINOT Régis  
 MIELLIN : M BONNET Yves et MME POULMAR Gilberte  
 MONTESSAUX : M DEMANGE René  
 SAINT-BARTHELEMY : MM OUDOT Francis, RICHE Jackie et *MME Line ENOCH*  
 SERVANCE: MM SAINTIGNY Henri et GRANDMOUGIN Bernard  
 TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE : MM ANTOINE Francis, LALLOZ Jacques et PERNOT Jean

**Etaient absent(e)s:** MM MOUGENOT Bernard, CARITEY Cyril, PARISOT Jean-Marie, MOUGENOT Michel, DALVAL Jean-Marc  
 MMES VALDENNAIRE Marie-France, GROSJEAN Céline, VALDENNAIRE Sylviane et TORTISSIER Virginie.

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Intervention de HRU/Développement-Conseils : Bilan OPAH
- 2/ Fonds de concours versé à la commune de Montessaux pour le renforcement de son réseau d'eau potable
- 3/ Budget ordures ménagères – annulations et réductions 2013
- 4/ Budget SPANC – annulations et réductions 2013
- 5/ Aménagement d'un pôle périscolaire sur la commune de Melisey – Attribution des marchés de travaux
- 6/ Aménagement d'un pôle périscolaire sur la commune de Saint-Barthélemy – Attribution des marchés de travaux
- 7/ Aménagement d'un pôle périscolaire sur la commune de Servance – Attribution des marchés de travaux
- 8/ Aménagement d'un pôle périscolaire sur la commune de Ternuay – Attribution des marchés de travaux

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation à rajouter à l'ordre du jour un point :  
 OPAH PARC DES BALLONS – PARTICIPATION EN COMPLEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS

Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à ces modifications.

Le Président ouvre la séance à 19h40. Il rappelle que se sont tenues :

- deux commissions MAPA les 9 et 17 avril 2013.

Il n'y a pas eu de bureau en amont.

Annnonce est faite quant à la démission de Monsieur Roger CLAUDE en tant que 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de BELFAHY et par conséquent du poste de délégué communautaire.

La commune de Belfahy doit délibérer prochainement pour désigner un nouveau délégué.

## INTERVENTION DE MONSIEUR LAURENT GOGUET – HRU/DEVELOPPEMENT : BILAN

La présentation est remise en version papier à chaque commune.

## DEL. 46 – OPAH PARC DES BALLONS - PARTICIPATION EN COMPLEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

La Communauté de Communes s'est engagée ces trois dernières années dans un programme d'amélioration de l'habitat. Elle a mené cette opération en partenariat avec les Communautés de Communes des 1000 Etangs et de Rahin et Chérimont. Parmi les priorités : la lutte contre l'habitat indigne, la vacance des logements et la précarité énergétique.

Elle prend fin cette année.

Afin de répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée, la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon adopte une stratégie d'intervention à travers les déclinaisons suivantes en tenant compte de la réforme des aides de l'ANAH qui intervient en 2013 :

### **AIDE 1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS A LOYERS MAITRISES POUR LE LOCATAIRE ET SECURISEE POUR LE PROPRIETAIRE.**

La Communauté de Communes décide d'apporter un soutien financier supplémentaire de 3% aux logements conventionnés en lien avec la politique du Conseil Général. Cette intervention fait l'objet d'une délibération annexe en vue de la signature avec le Conseil Général d'une convention spécifique de participation.

### **AIDE 2 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE.**

Dans le cadre des financements existants, un appui financier de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon pour les propriétaires occupants en situation d'habitat indigne qui recherchent un bouclage financier de leur projet, au cas par cas, par une commission spécifique et ceci dans le but d'accroître la faisabilité de ces projets.

La Communauté de Communes réserve 5 000 € par an, pour une intervention ponctuelle selon avis de la commission spécifique LHI.

### **AIDE 3 : PROMOUVOIR L'AMELIORATION DU PARC IMMOBILIER DES MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES (APPELATION BASE ANAH 2013).**

Subvention de **25%** du montant des travaux subventionnables dans la limite de **10 000 € HT** de travaux.

Propriétaires éligibles au barème « **très modeste** » (**base ANAH 2013** regroupant les anciens barèmes très modeste + modestes avec majoration de 20% des plafonds).

Cette aide concernera tous les travaux **hors dossiers** « **habiter mieux** », « **autonomie curative** » et « **lutte contre l'habitat indigne** ».

*Il s'agit en fait de l'ancienne appellation ANAH des « autres travaux », catégorie de travaux qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ne sont plus subventionnés par l'ANAH.*

*Aide non cumulable avec l'aide 4.*

#### **AIDE 4 : PROMOUVOIR L'AMELIORATION DU PARC IMMOBILIER POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME HABITER MIEUX.**

Subvention de **15%** du montant des travaux subventionnables dans la limite de **10 000 € H.T.** de travaux (hors panneaux photovoltaïques).

Propriétaires éligibles au barème « **très modeste** » (base ANAH 2013).

*Aide non cumulable avec l'aide 3.*

#### **AIDE 5 : PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DES CENTRES BOURGS – AIDE FACADES**

Une politique incitative en faveur des façades visibles depuis la rue permet un impact significatif sur le cadre de vie et contribue à l'effet d'entraînement de l'OPAH.

Subvention de **15%** du montant des travaux subventionnables dans la limite de **8 000 € H.T.** de travaux pour des bâtiments datant de plus de 15 ans à titre de résidence principale et locative. Façades visibles depuis la rue et ne pouvant bénéficier d'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPORTE** son soutien en faveur du logement au travers des actions suivantes, pour tout dossier déposé jusqu'à la fin de l'opération de l'OPAH à savoir le 31 décembre 2013 :

- 1/ AIDE POUR LES LOGEMENTS CONVENTIONNES
- 2/ AIDE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
- 3/ AIDE A L'AMELIORATION DU PARC IMMOBILIER DES MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES (APPELATION BASE ANAH 2013)
- 4/ AIDE A L'AMELIORATION DU PARC IMMOBILIER POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME HABITER MIEUX
- 5/ AIDE FACADES

Vote : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--

### **DEL. 47 – FONDS DE CONCOURS VERSE A LA COMMUNE DE MONTESSAUX POUR LE RENFORCEMENT DE SON RESEAU D'EAU POTABLE**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Vu la délibération du conseil municipal de Montessaux en date du 22 février 2013 et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours à sa commune pour le renforcement de son réseau d'eau potable,

Le Président propose au Conseil Communautaire de verser une subvention équivalente à 5 000 € (fonds de concours plafonné à 10% d'un montant de travaux de 50 000.00 € H.T.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire:

- **DECIDE** d'attribuer le fonds de concours d'un montant de 5 000.00 € à la commune de Montessaux en vue de renforcer son réseau d'eau potable,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget à l'article 20414 section d'investissement,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Vote : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--

#### DEL. 48 – BUDGET ORDURES MENAGERES - ANNULATIONS ET REDUCTIONS 2013

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires l'annulation des titres de recettes de l'année 2013 pour un montant de **1 839.00 €** émis au titre de la redevance des ordures ménagères et les réductions de titres pour un montant de **731.25 €**.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** les annulations et les réductions des titres de recettes pour les montants cités ci-dessus.

Vote : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--

#### DEL. 49 – BUDGET SPANC - ANNULATIONS ET REDUCTIONS 2013

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires les annulations des titres de recettes de l'année 2013 pour un montant de **104.00 €** émis au titre de la redevance SPANC et la réduction d'un titre pour un montant de **16.00 €**.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** les annulations et les réductions des titres de recettes pour les montants cités ci-dessus.

Vote : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--

## DEL. 50 – AMENAGEMENT D'UN POLE PERISCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE MELISEY ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

NOMENCLATURE : 1.1 Marchés publics

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée concernant un marché de travaux pour l'aménagement d'un pôle périscolaire sur la commune de Melisey.

Le coût global et forfaitaire de ce marché, d'une durée prévisionnelle de 7 mois, a été estimé à 271 860.00 € HT et a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le marché est composé en 12 lots :

- Lot 01 : démolitions – gros œuvre - VRD
- Lot 02 : charpente métallique
- Lot 03 : couverture- étanchéité - zinguerie
- Lot 04 : menuiseries extérieures PVC
- Lot 05 : isolation – plâtrerie – revêtements muraux
- Lot 06 : menuiseries intérieures bois
- Lot 07 : carrelages - faïences
- Lot 08 : sols souples
- Lot 09 : faux-plafonds
- Lot 10 : serrurerie
- Lot 11 : chauffage – ventilation- plomberie – sanitaire
- Lot 12 : électricité

Un avis d'appel public à candidature a été envoyé pour publication le 15 mars 2013 à l'Est Républicain (journal d'annonces légales), et sur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises.

La date limite de remise des offres était fixée au 08 avril 2013 à 12h00.

Les critères d'attributions pondérés étaient les suivants :

- n°1 : la valeur technique de l'offre 60%
- n°2 : le prix des prestations 40%

La commission MAPA réunie le 17 avril a jugé, au vu de l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre ITINERAIRES ARCHITECTURE, a émis un avis sur l'attribution des marchés par lot pour un montant global de 266 487.15 € HT:

LOT	Candidat retenu*		Prix en euros HT
01	ANTONIO Jean		66 890.32
02	ANTONIE'TI		13 424.00
03	SOPREMA		13 506.79
04	PERSONENI		14 108.00
05	CCPI		20 486.70
06	PODEVIN		15 318.37
07	MACCANIN		3 864.51
08	FILIPUZZI		4 911.96
09	MEYER ISOLATION		5 991.80
10	REMY		16 100.00
11	VICTOIRE		70 922.60
12	ELEC 70		20 962.10
		TOTAL	<b>266 487.15</b>

\* candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article 53 du code des marchés publics en application des critères pondérés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** les marchés aux candidats rappelés dans le tableau ci-dessus :
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et l'ensemble des documents s'y afférents.

Vote : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--

## **DEL. 51 – AMENAGEMENT D'UN POLE PERISCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

NOMENCLATURE : 1.1 Marchés publics

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée concernant un marché de travaux pour l'aménagement d'un pôle périscolaire sur la commune de Saint- Barthélemy.

Le coût global et forfaitaire de ce marché, d'une durée prévisionnelle de 7 mois, a été estimé à 312 400.00 € HT et a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le marché est composé en 11 lots :

- Lot 01 : démolitions – gros œuvre - VRD
- Lot 02 : charpente - couverture - zinguerie
- Lot 03 : menuiseries extérieures PVC
- Lot 04 : isolation – plâtrerie – revêtements muraux
- Lot 05 : menuiseries intérieures bois
- Lot 06 : carrelages - faïences
- Lot 07 : sols souples
- Lot 08 : faux-plafonds
- Lot 09 : serrurerie
- Lot 10 : chauffage – ventilation- plomberie – sanitaire
- Lot 11 : électricité

Un avis d'appel public à candidature a été envoyé pour publication le 15 mars 2013 à l'Est Républicain (journal d'annonces légales), et sur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises.

La date limite de remise des offres était fixée au 08 avril 2013 à 12h00.

Les critères d'attributions pondérés étaient les suivants :

- n°1 : la valeur technique de l'offre 60%
- n°2 : le prix des prestations 40%

La commission MAPA réunie le 17 avril a jugé, au vu de l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre ITINERAIRES ARCHITECTURE, a émis un avis sur l'attribution des marchés par lot pour un montant global de 271 075.03 € HT:

LOT	Candidat retenu*		Prix en euros HT
01	MDP		68 202.87
02	THEVENOT		8 041.68
03	PERSONENI		11 172.00
04	CCPI		30 085.05
05	PODEVIN		22 797.45
06	ECR		9 507.90
07	FILIPUZZI		7 368.72
08	MEYER ISOLATION		10 721.16
09	ANTONIETTI		22 742.64
10	ELEC 90		50 955.56
11	SAS EITE		29 480.00
		TOTAL	271 075.03

\* candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article 53 du code des marchés publics en application des critères pondérés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** les marchés aux candidats rappelés dans le tableau ci-dessus :
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et l'ensemble des documents s'y afférents.

Vote : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DEL. 52 – AMENAGEMENT D'UN POLE PERISCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE SERVANCE ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

NOMENCLATURE : 1.1 Marchés publics

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée concernant un marché de travaux pour l'aménagement d'un pôle périscolaire sur la commune de Servance.

Le coût global et forfaitaire de ce marché, d'une durée prévisionnelle de 5 mois, a été estimé à 148 210.00 € HT et a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le marché est composé en 10 lots :

- Lot 01 : démolitions – gros œuvre - VRD
- Lot 02 : menuiseries extérieures PVC
- Lot 03 : isolation – plâtrerie – revêtements muraux
- Lot 04 : menuiseries intérieures bois
- Lot 05 : carrelages - faïences
- Lot 06 : sols souples
- Lot 07 : faux-plafonds
- Lot 08 : serrurerie
- Lot 09 : chauffage – ventilation- plomberie – sanitaire
- Lot 10 : électricité

Un avis d'appel public à candidature a été envoyé pour publication le 15 mars 2013 à l'Est Républicain (journal d'annonces légales), et sur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises.

La date limite de remise des offres était fixée au 08 avril 2013 à 12h00.

Les critères d'attributions pondérés étaient les suivants :

- n°1 : la valeur technique de l'offre 60%
- n°2 : le prix des prestations 40%

La commission MAPA réunie le 17 avril a jugé, au vu de l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre ITINERAIRES ARCHITECTURE, a émis un avis sur l'attribution des marchés par lot pour un montant global de de 129 288.51 € HT:

LOT	Candidat retenu*		Prix en euros HT
01	SONOBAT		26 039.00
02	PERSONENI		10 774.00
03	CPPI		17 475.30
04	PODEVIN		13 981.14
05	MACCANIN		2 471.80
06	FILIPUZZI		3 633.54
07	MEYER ISOLATION		3 701.51
08	REMY		7 732.00
09	ELEC 90		26 355.56
10	ELEC 70		15 556.81
		TOTAL	127 720.66

\* *candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article 53 du code des marchés publics en application des critères pondérés.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** les marchés aux candidats rappelés dans le tableau ci-dessus :
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et l'ensemble des documents s'y afférents.

Vote : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--



## DEL. 53 – AMENAGEMENT D'UN POLE PERISCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE TERNUAY ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

NOMENCLATURE : 1.1 Marchés publics

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée concernant un marché de travaux pour l'aménagement d'un pôle périscolaire sur la commune de Ternuay.

Le coût global et forfaitaire de ce marché, d'une durée prévisionnelle de 3 mois, a été estimé à 71 000.00 € HT et a fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le marché est composé en 10 lots :

- Lot 01 : démolitions – gros œuvre - VRD
- Lot 02 : charpente – couverture -zinguerie
- Lot 03 : menuiseries extérieures PVC
- Lot 04 : isolation-plâtrerie-revêtements muraux
- Lot 05 : menuiseries intérieures bois
- Lot 06 : carrelages - faïences
- Lot 07 : sols souples
- Lot 08 : faux-plafonds
- Lot 09 : chauffage – ventilation- plomberie – sanitaire
- Lot 10 : électricité

Un avis d'appel public à candidature a été envoyé pour publication le 15 mars 2013 à l'Est Républicain (journal d'annonces légales), et sur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises.

La date limite de remise des offres était fixée au 08 avril 2013 à 12h00.

Les critères d'attributions pondérés étaient les suivants :

- n°1 : la valeur technique de l'offre 60%
- n°2 : le prix des prestations 40%

La commission MAPA réunie le 17 avril a jugé, au vu de l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre ITINERAIRES ARCHITECTURE, a émis un avis sur l'attribution des marchés par lot pour un montant global de 53 876.16 € HT. :

LOT	Candidat retenu*		Prix en euros HT
01	SONOBAT		15 262.00
02	CHIPEAUX		6 762.96
03	COURVOISIER		2 400.00
04	CPPI		7 664.40
05	JMD MENUISERIE		5 275.90
06	DE STEFANO		733.00
07	FILIPUZZI		4 083.35
08	MEYER ISOLATION		864.94
09	ELEC 90		8 166.25
10	ELEC 70		2 663.36
		TOTAL	53 876.16

Monsieur le Président propose d'approuver la décision de la commission MAPA.

Vote : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Haute-Saône 2020** : l'information est donnée quant au démarrage prochainement d'une réflexion sur la suite à donner au Contrat APPUI+. Une réunion d'information publique s'est tenue à Lure le 04 avril 2013.

Les 3 axes à retenir sont les suivants :

- Accompagner les habitants au quotidien
- Equilibrer les territoires pour créer de nouvelles proximités
- Valoriser les territoires et leur savoir faire

Le projet stratégique sera soumis au vote de l'Assemblée départementale le 06 mai prochain.

Un clip VIDEO est en accès libre sur : [www.cg70.fr](http://www.cg70.fr)

- **Gouvernance des 1000 Etangs – partager, découvrir et développer un territoire de qualité** : choix du bureau d'étude en cours. Le contenu de l'étude sera présenté lors du prochain conseil communautaire.

- **OCMACS** : attribution du marché d'étude pré-opérationnelle le 25 avril par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont. Cependant la signature ne pourra pas se faire avant le retour d'un accord de la DIRECCTE autorisant le démarrage de l'opération

- **PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)** : une réunion de présentation du diagnostic du PCET s'est tenue le 15 avril 2013 à Lure.

Pour participer à l'élaboration du PCET, qui entre en phase de concertation à partir du 13 mai 2013, vous êtes invités à quatre ateliers et à proposer des idées pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2020.

L'ensemble des propositions seront synthétisées dans le *Livre blanc de la concertation* qui servira de base de travail pour la réalisation du plan d'actions.

Quatre ateliers thématiques ont ainsi été définis :

Atelier 1 : Transport et mobilité

Atelier 2 : Agriculture et forêt

Atelier 3 : Habitat

Atelier 4 : Secteurs tertiaire et industriel

Contactez le Pays des Vosges Saônoises – Thibault Aubertin – Chargé de mission – 03.84.30.10.11 – [planclimat@pays-vosges-saonoises.fr](mailto:planclimat@pays-vosges-saonoises.fr)

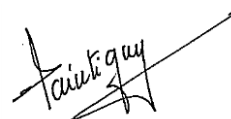
- **CALENDRIER** :

Bureau : jeudi 06 juin 2013 à 18h00.

Conseil Communautaire : jeudi 20 juin 2013 à 19h30 à Haut-du-Them

Trophées de l'Entreprise 2013 : jeudi 27 juin 2013 au gymnase des Mille Etangs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.



Le Président  
Henri SAINTIGNY